



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 06/03/2024 /

Dossier complet le : 06/03/2024 /

N° d'enregistrement : F01124P0045

## 1 Intitulé du projet

Création d'un forage pour l'alimentation en eau d'une pension animale à usage sanitaire et familiale sur la commune de Chaumes-en-Brie (77)

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

Le Bois du Roy Collie

Raison sociale

N° SIRET

3 3 8 7 5 6 0 5 9 0 0 0 1 4

Type de société (SA, SCI...)

Affaire personnelle commerçant

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Bisconte-Canchon

Prénom(s)

Christine

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27a. forage pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m	Le projet est situé dans la masse d'eau FRHG103 Tertiaire Champigny-en-Brie et Soissonnais - périmètre ZRE nappe du Champigny. Il sollicitera la nappe du Champigny. La pension est non raccordable au réseau AEP.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site est accessible par la D402 qui joint la commune de Chaumes-en-Brie à Fontenay-Trésigny. Il est implanté en sortie de la forêt du Bois du Roi. Un point d'eau est nécessaire sur site pour couvrir les besoins en eau, car la pension n'est pas raccordable au réseau AEP communal.

Ce site est prévue pour la création d'un forage d'eau sanitaire. Le débit escompté est de l'ordre de 5 m<sup>3</sup>/h, pour un volume annuel inférieur à 10 000 m<sup>3</sup>. Il alimentera la pension.

#### 4.2 Objectifs du projet

Couvrir les besoins en eau de la pension avec une nappe potable toute l'année. Le projet ne prévoit pas d'autre aménagement. Uniquement le forage et son raccordement à la pension.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Amenée foreuse, bac de décantation

Création du forage au Rotary ou au marteau Ø311 mm jusqu'à 28 m de profondeur.

Mise en place de tubage acier Ø220 mm en tête jusqu'à 28 m de profondeur, cimenté à l'extrados, sous pression depuis l'intérieur du tube, pour isoler les calcaires de Brie et l'innocuité de la surface.

Puis foration au Rotary Ø200 mm jusqu'à 60 m de profondeur dans le calcaire de Champigny.

Mise en place colonne captante : tubage PVC Ø112x125 mm, crépiné slot 0,75 à 1 mm entre 38 et 60 m de profondeur.

Une coupe de l'ouvrage est présentée en annexe.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Fournir les besoins en eau de manière pérenne pour l'alimentation de la pension

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Article R214-1 code de l'environnement :

Projet en déclaration au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement pour la création de l'ouvrage qui demeure dans le champ d'application de la rubrique susmentionnée 1.1.1.0., ainsi que l'exploitation soumise à la rubrique 1.3.1.0.

En application de l'article R214-2 du code de l'environnement, l'autorisation unique de prélèvement se substitue aux autorisations individuelles de même objet.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Lors de la phase de travaux Après travaux et pour l'exploitation	environ 150 m <sup>2</sup> 3 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :  BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :  °  ,  "  Lat. :  °  ,  "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :  °  ,  "  Lat. :  °  ,  "

Point de d'arrivée : Long. :  °  ,  "  Lat. :  °  ,  "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF type I la plus proche, à 3,9 km au nord-ouest : FR110030102 Etang du Bois du Vivier ZNIEFF type II à 3,3 km au nord-ouest : FR110030031 Bois du Vivier ZNIEFF type II à 1,1 km à l'ouest: FR110020155 Basse vallée du Bréon
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Masse d'eau de la nappe du Champigny
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors des périmètres de protection de captage
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 2 km de la Directive Habitat FR2200380 L'Hyerre de sa source à Chaumes-en-Brie  Un formulaire d'incidence simplifié est fourni en annexe
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement prévu de 5 m <sup>3</sup> /h pour un volume annuel inférieur à 10000 m <sup>3</sup> /an dans la nappe des calcaires de Champigny
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Emprise au sol très restreinte et de l'ordre de 3m2 une fois terminé. Les travaux de forage se feront sur une surface de l'ordre de 150 m2. Aucun bâtiment ne sera construit, uniquement une tranchée de raccordement à la pension.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le prélèvement sera réalisé par une pompe immergée	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le temps des travaux de foration qui sont prévus sur 1 à 2 semaines Vibration limité à quelques mètres autour de la foreuse	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	rejets des eaux souterraines exhaurées vers le milieu superficiel lors des travaux de création
		Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	rejet au milieu naturel le temps des travaux (volume de l'ordre d'une centaine de mètre cube), puis raccordement au réseau de la pension, donc plus de rejet au milieu naturel à terme

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Il n'est pas connu d'autre projets sur la commune qui est totalement reculé de la zone urbaine. Il n'y a pas d'autres habitations dans le secteur pouvant générer des demandes de projet de ce type dont l'environnement est principalement constitué de forêt et de champ.

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Il n'y a pas d'autre solution alternative pour permettre à la pension d'avoir de l'eau potable. Par ailleurs le site ne permet pas l'approvisionnement d'une conduite d'eau potable (trop éloigné).  
Les types d'impacts engendrés par la réalisation de ce nouveau captage et les mesures compensatoires :

- Risque de pollution lié à la foration du forage : afin de maîtriser les éventuels risques, les travaux seront réalisés suivant les règles de l'art
- Risque de pollution suite à un déversement accidentel durant la phase d'exploitation du forage : le forage sera éloigné autant que possible des zones de circulation et des zones pouvant présenter un risque (par ex : zone de stockage). La tête de puits sera protégée.
- Altération potentielle du régime d'écoulement des eaux souterraines : en cas de période de sécheresse ou de tout évènement nécessitant une restriction d'usage, les débits de pompages pourront être diminués.

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu du caractère urgent de la demande (absence d'eau pour la pension), du caractère temporaire des travaux, de l'impossibilité technique de se raccorder au réseau communal et l'isolation du site vis-à-vis de la zone urbaine, il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. Les volumes ne seront pas de nature à créer d'incidence sur les ouvrages avoisinants, les premiers forages déclarés dans la Base Nationale des Prélèvements quantitatifs en eau (BNPE) étant situés à plusieurs kilomètres, le projet s'inscrit en dehors des périmètres éloignés.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

**i** Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom Bisconte-Canchon

Prénom Christine

Qualité du signataire Gérante

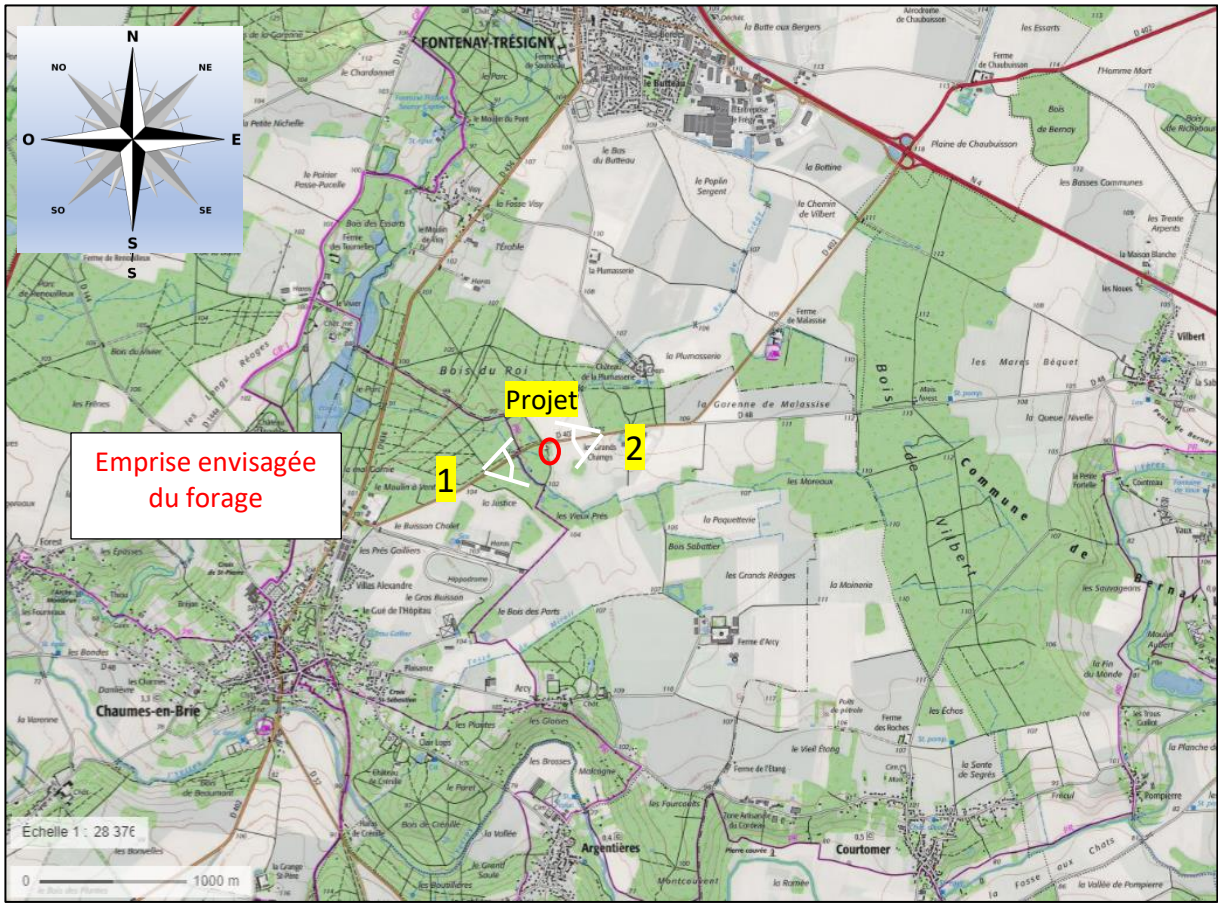
A Chaumes-en-Brie

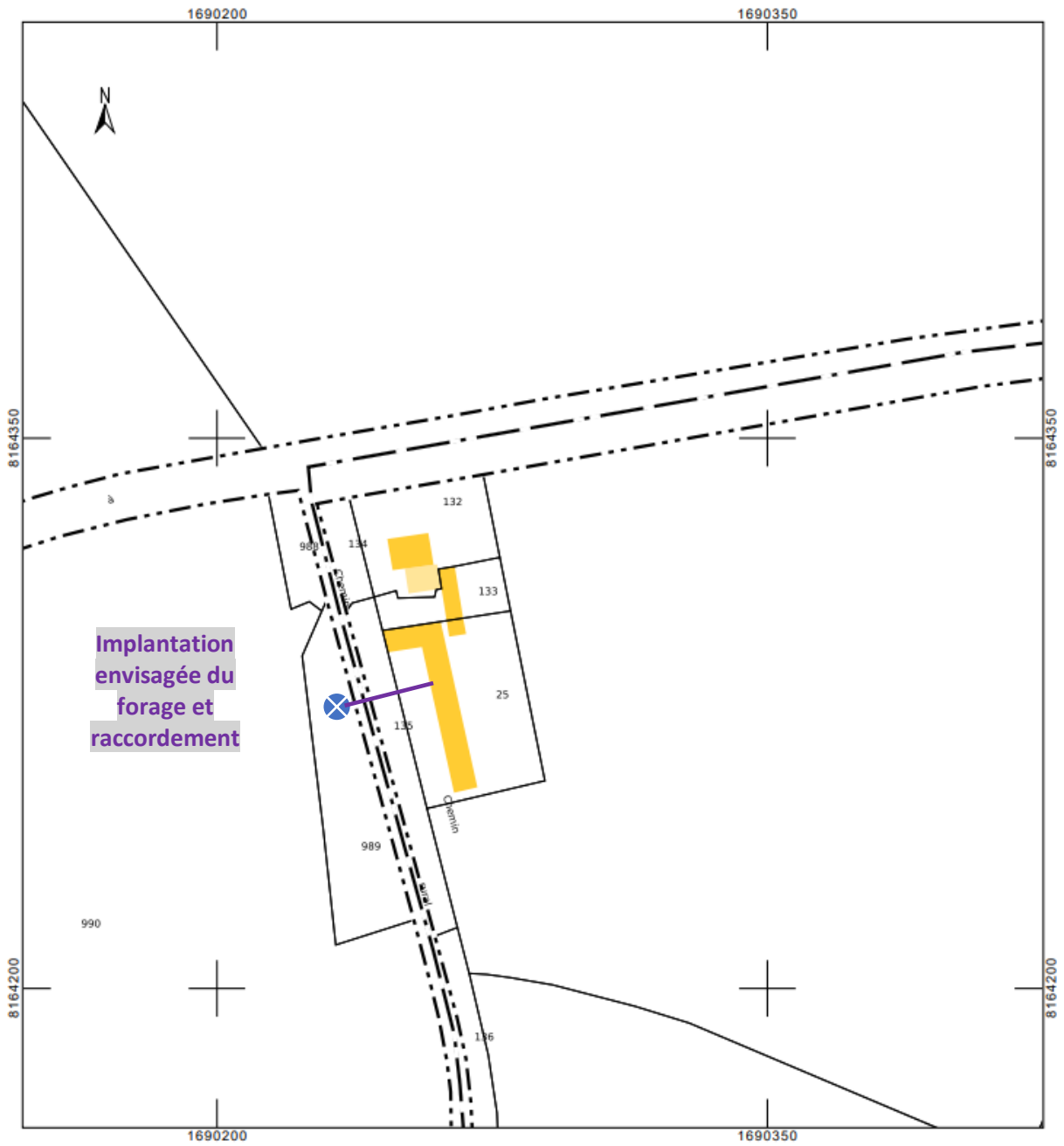
Fait le 3 / 1 / 0 1 / 2 0 2 4

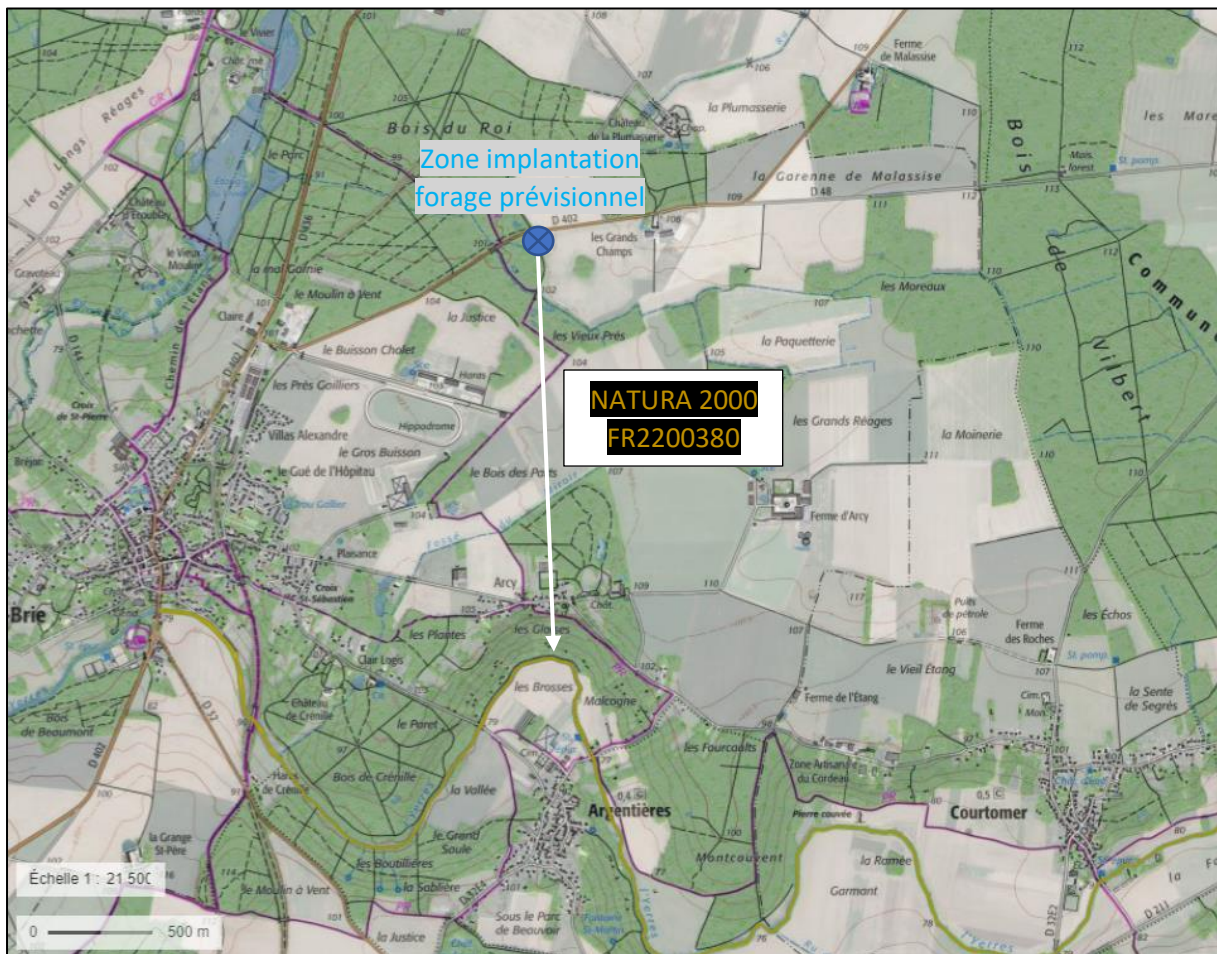
Canchon

Signature du (des) demandeur(s)

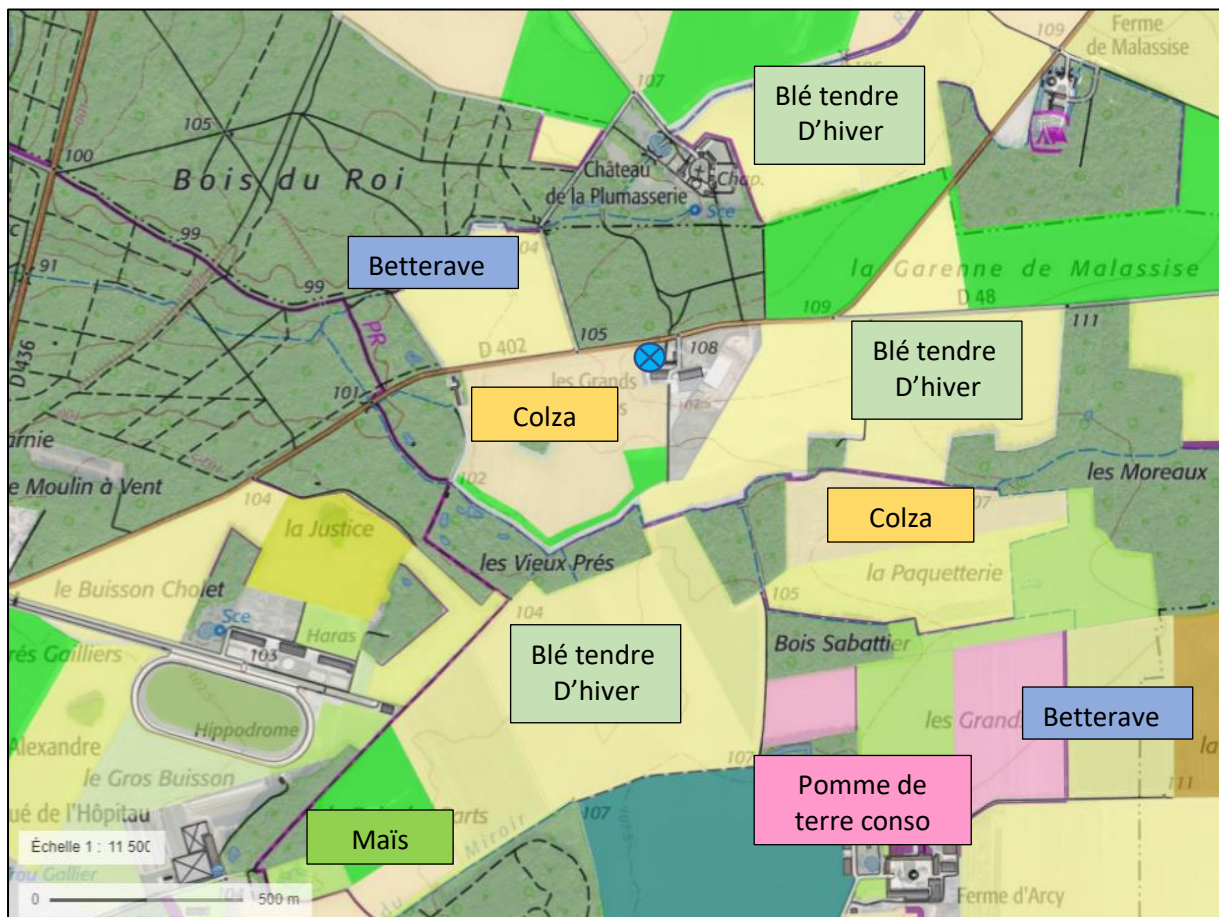
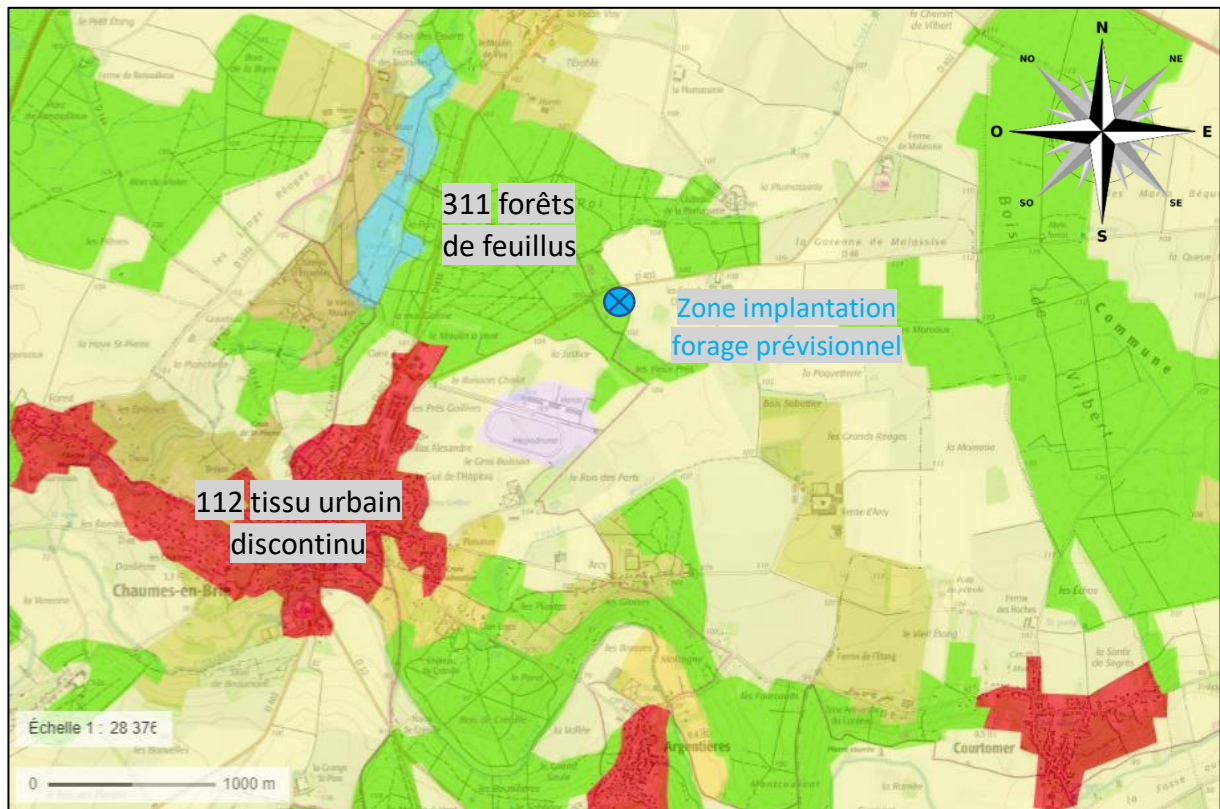
Annexes 2 et 3 : Plan d'implantation, Photographie du site devant accueillir le forage, Occupation du sol











L'article 4 de l'arrêté du 11 septembre 2013 portant application du décret n°96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, forages... précise que :

Aucun sondage, forage, puits, ouvrage souterrain, ne peut être effectué à proximité d'une installation susceptible d'altérer la qualité des eaux souterraines. En particulier, ils ne peuvent être situés à moins de :

- 200 m des décharges et installations de stockage de déchets ménagers ou industriels,
- 35 m des ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif, des canalisations d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines,
- 35 m des stockages d'hydrocarbures, de produits chimiques, de produits phytosanitaires ou autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines

Les distances mentionnées ci-dessus peuvent être réduites, sous réserve que les technologies utilisées ou les mesures de réalisation mises en œuvre procurent un niveau équivalent de protection des eaux souterraines.

### Coupe géologique estimée au droit du projet

Coupe géologique estimée au niveau du projet					
Désignation	Profondeur du toit de la formation (m/sol)	Cote du toit (m NGF)	Epaisseur (en m)	Formation	Age
LP	0	+102	1	Limon	Quaternaire
g1b	1	+101	5	Calcaire de Brie	Sannoisien
g1a	6	+96	6	Argile et marne verte	
e7b	12	+90	15	Marne de Pantin Marne d'Argenteuil	Ludien
e7a	27	+75	33	Calcaire de Champigny	
e6e	60	+42	6	Marnes à Pholadomyes	
e6d	66	+36	18	Calcaire Saint Ouen	Marinésien
e6b-c	84	+18	6	Sable de Beauchamp	Auversien
e5b-d	90	+12	23	Marnes et Caillasses et Calcaire grossier	Lutétien
e3-4	113	-11	65	Sables et Argiles plastiques	Sparnacien

Un premier niveau d'eau est compris dans les calcaires de Brie mais la pérennité de la ressource et sa qualité ne sont pas compatibles avec l'usage AEP.

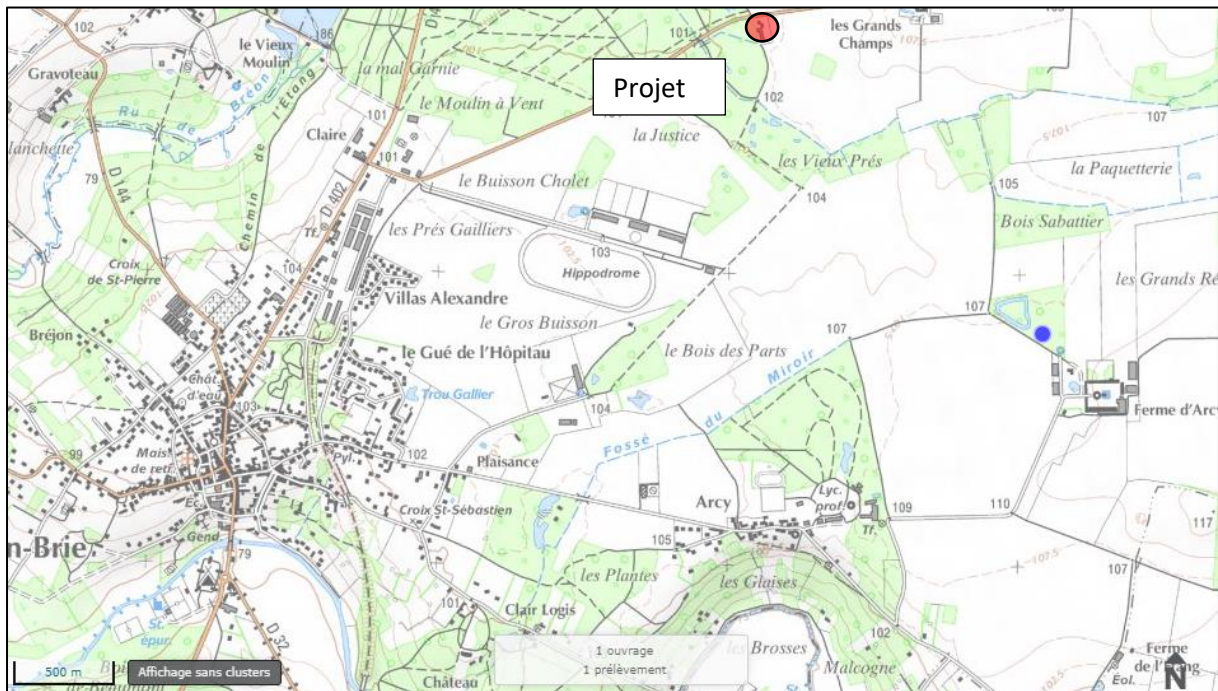
L'horizon fournissant la réserve d'eau la plus importante (hors contexte alluviale) correspond à la nappe du Champigny s.l.. Elle est recherchée dans le calcaire de Champigny.

Aussi, au droit du projet, c'est cet horizon géologique qui devra être sollicité afin d'avoir un potentiel aquifère intéressant.

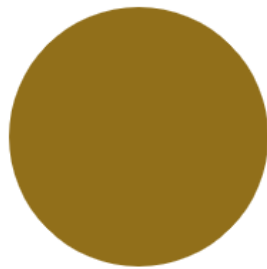
Au droit du projet, la nappe fait partie d'une zone de répartition des eaux qui abaisse le débit pour le seuil d'autorisation de 8 m<sup>3</sup>/h.

L'ensemble formé depuis la surface correspond à la masse d'eau FRHG103.

D'après les relevés de l'Agence de l'Eau (banque nationale des prélèvements en eau) disponibles, il y a un prélèvement sur nappe sur la commune de Chaumes-en-Brie, situé à 1,5 km au sud est au niveau de la ferme d'Arcy.

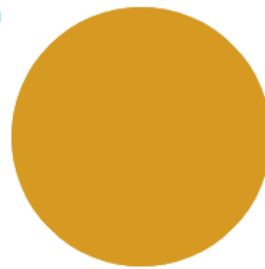


### Usage



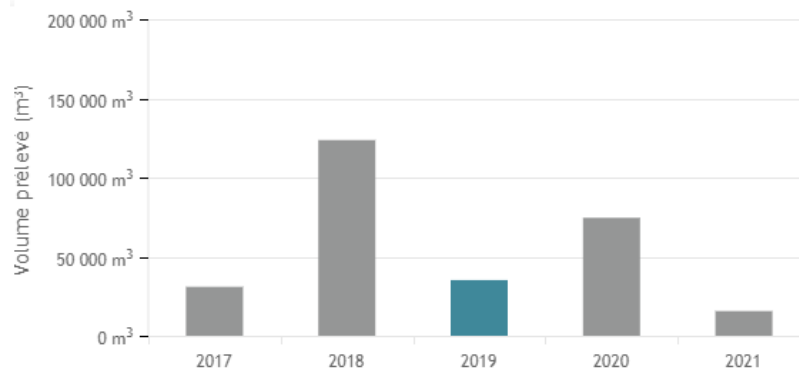
■ IRRIGATION

### Type d'eau



■ Souterrain

### Évolution temporelle



L'alimentation en potable se fait par le réseau interconnecté de la région parisienne sud Morsang.

La nappe des calcaires de Champigny s.l. est un aquifère de type multicouche composé du calcaire de Champigny, des calcaires de Saint-Ouen, Sables de Beauchamp, des calcaires du Lutétien et des sables Yprésien. Ce réservoir est de type calcaire dominant, fissuré. Cet aquifère se trouve sous les marnes supragypseuses et est affleurant dans les vallées comme au niveau de l'Yerres. La nappe est libre, le sommet de l'aquifère est dénuyé. Elle s'écoule vers l'ouest d'une manière générale avec un gradient de 1 à 2‰.

Selon l'ouvrage « hydrogéologie du centre du bassin de Paris » BRGM, l'alimentation de la nappe se fait essentiellement par infiltration des eaux superficielles.

Selon cette même étude, le débit spécifique de la nappe du Champigny (s.l.) est compris entre 4 et 35 m<sup>3</sup>/h/m pour la majorité des ouvrages et la transmissivité est comprise entre 2.10<sup>-4</sup> et 9,4.10<sup>-2</sup> m<sup>2</sup>/s. Sur les forages déclarés à la BNPE, des débits de 30 à 40 m<sup>3</sup>/h sont observés.

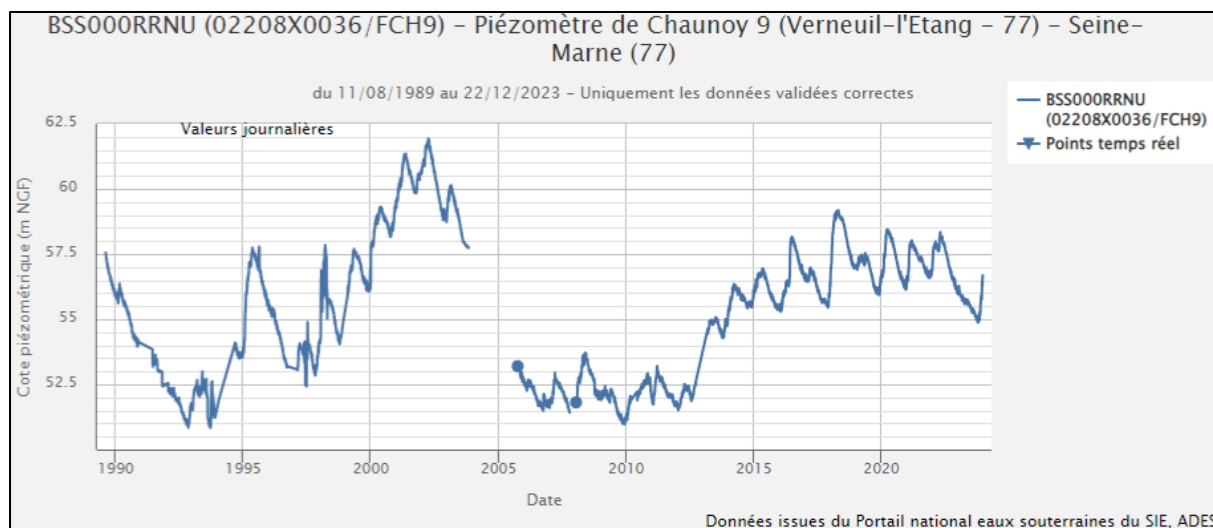
Le coefficient d'emmagasinement semble compris dans une fourchette assez large de 2,5 à 8,5%.

Plus le forage sera profond, mieux il sera alimenté. Il faudra avoir une certaine profondeur afin de s'assurer de conserver une tranche d'eau suffisamment importante pour ne pas dénoyer la pompe lors des périodes de basses eaux.

A cet effet, les cartes piézométriques du Champigny permettent d'obtenir les variations piézométriques de la nappe au niveau du projet (**annexe 2** : piézométrie de la nappe du Champigny en période de hautes eaux (2004) et en période de basses eaux (2003)).

Ainsi au droit du projet, le niveau d'eau s'établirait entre +63 et +64 m NGF.

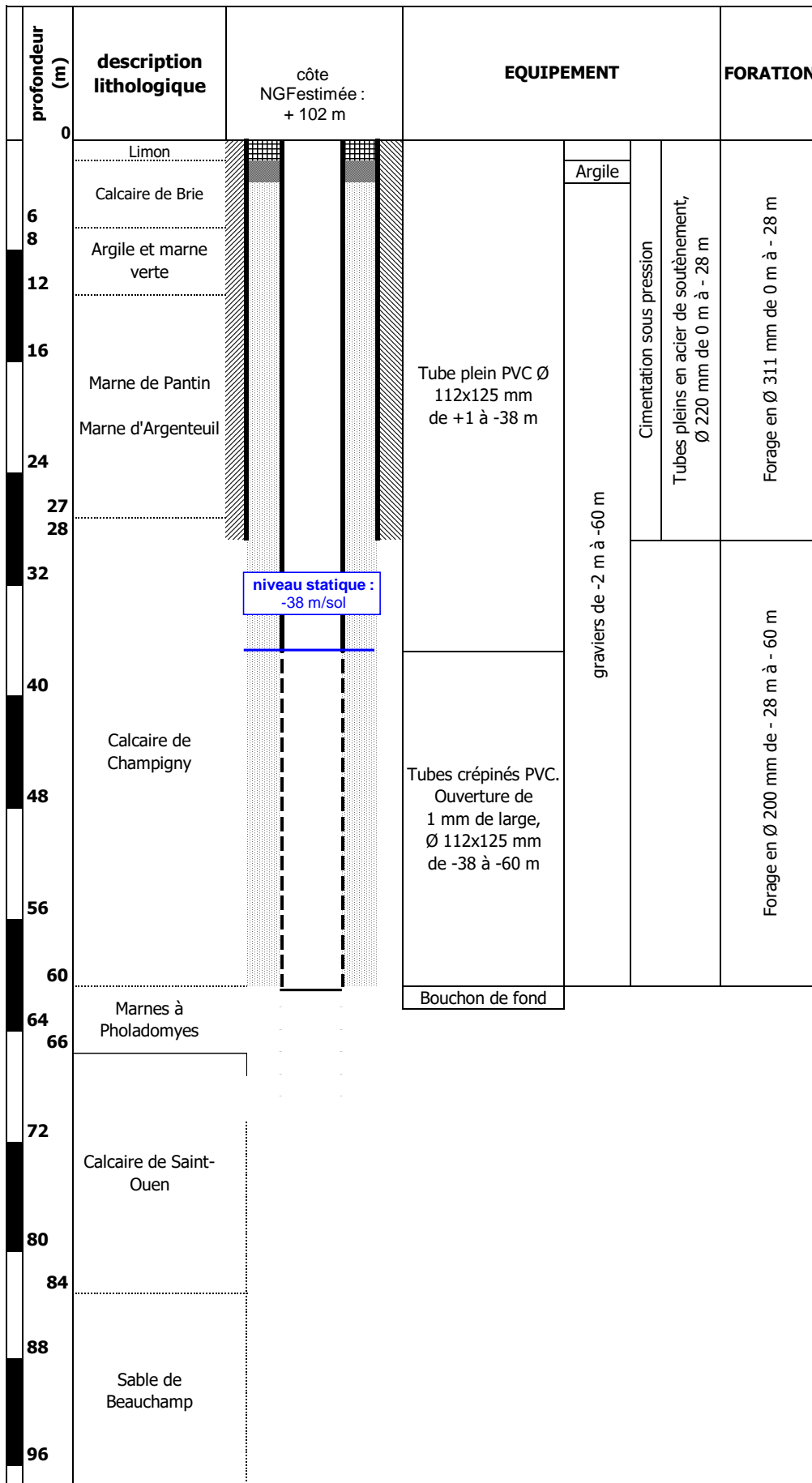
En complément la chronique piézométrique du forage BSS000RRNU implanté sur la commune de Verneuil-l'Étang permet d'observer les fluctuations de la nappe depuis 1988. Bien que les variations annuelles restent de l'ordre du mètre, à plus grande échelle les variations peuvent attendre des cycles de l'ordre de 10 m.



**Figure 1 : Chronique piézométrique de la nappe du Champigny à Verneuil-l'Étang**

L'été très sec de 2023 a entraîné une baisse de l'ordre de 1,5 m sur la nappe, qui est d'ores et déjà en cours de recharge suite aux pluies importantes de cet automne.

Ainsi, les variations annuelles semblent plus importantes que celles annoncées par les cartes piézométriques de 2003 et 2004.



**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE  
DES INCIDENCES NATURA2000**

à l'attention des porteurs de projets

(Art R414-23 – I à II du code de l'environnement)



**Par qui ?**

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, dès la conception de son projet, en fonction des informations dont il dispose et avec l'aide de l'opérateur ou de la structure animatrice du (ou des) site(s) Natura 2000.

Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu. Il est à remettre avec votre déclaration.

Il est à remettre avec votre demande de déclaration ou d'autorisation administrative.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

**Pourquoi ?**

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : **mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ?**

Il peut être utilisé dans deux cas :

- en tant qu'**évaluation des incidences simplifiée** : lorsque le formulaire permet de conclure à l'absence d'incidence suite une analyse succincte du projet et des enjeux, ce formulaire et les documents demandés tiennent lieu d'évaluation des incidences Natura 2000 pour le projet.

Ceci peut être le cas des les petits porteurs de projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000

- en tant qu'**évaluation préliminaire (aide à la réflexion)** : ce formulaire permet d'évaluer rapidement si le projet est ou non susceptible de détruire, de dégrader ou de perturber l'existence des espèces et des milieux naturels protégés au titre de Natura 2000.

**Si l'incidence du projet ne peut être exclue, alors une évaluation des incidences plus complète doit être réalisée.**

**Pour qui ?**

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

**Coordonnées du porteur de projet :**

Nom (personne morale ou physique) : ..... Le Bois du Roy Collie

Commune et département : ..... Chaumes-en-Brie

Adresse : ..... Route de Rozay

.....

Téléphone : ..... Fax : .....

Email : ..... pensionbdr@gmail.com

Nom du projet

Création d'un forage sanitaire

## PREAMBULE

### Mon projet doit-il faire l'objet d'une évaluation d'incidences sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 ?

Avant de démarrer un projet ou un programme de travaux, d'ouvrages, de manifestations ou d'aménagements, le maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire) doit se poser la question de savoir si **le projet est susceptible d'avoir un effet significatif sur les milieux naturels, les espèces et les habitats d'intérêts communautaires présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000 au regard des objectifs de conservation.**

Le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010, suivi du décret n°2011-966 du 16 août 2011, mettent en œuvre le dispositif réglementaire consistant en l'élaboration de listes : liste nationale, deux listes locales ; et précisant les différents programmes et projets devant être soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000. Vous trouvez une synthèse de ces listes en annexe du présent formulaire.

- Mon projet ne relève d'aucune de ces listes, ou est relativement éloigné, l'évaluation est terminée
- Mon projet relève d'une de ces listes, vous devez continuer l'évaluation :
  - Liste nationale (décret du 9 avril 2010) : item n° ...**4**.....
  - Liste locale 1 (arrêté préfectoral 10 avril 2011) : item n° .....
  - Liste locale 2 (2e décret du 16/08/11) : item n° (à venir)

## ETAPE 1 – Mon projet et Natura 2000

### 1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

#### a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc...).

Forage sanitaire qui pourrait faire l'objet d'une dispense de dossier technique par l'ARS et la DDT du fait d'un cas atypique

#### b. Localisation du projet et cartographie

Joindre une **carte de localisation** précise du projet, de la manifestation (sportive ou culturelle) ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000<sup>e</sup> (comportant un titre explicite, une légende, une échelle, et une orientation) et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc...), dont l'échelle doit être exploitable lors de l'instruction <sup>1</sup>.

Si le projet concerne 2 départements, un dossier doit être déposé par administration compétente.

Le projet est situé :

Nom de la commune : Chaumes-en-Brie N° Département : 77

Lieu-dit : Rozay

<sup>1</sup> Si ces pièces sont déjà présentes dans le dossier de déclaration ou d'autorisation, elles n'ont pas à être jointes à cette évaluation des incidences.

En site(s) Natura 2000 (Seine-et-Marne)   
n° de site(s) : L'Hyèrre de sa source..... (FR11<sup>2200380</sup>)  
n° de site(s) : à Chaumes-en-Brie..... (FR11-----)

En site(s) Natura 2000 (autres département ou région)   
n° de site(s) : ..... (FR-----)  
n° de site(s) : ..... (FR-----)

Hors site(s) Natura 2000  A quelle distance ?  
A ..... (m ou km) du site n° de site(s) : ..... (FR-----)  
A ..... (m ou km) du site n° de site(s) : ..... (FR-----)

### c. Etendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

- Emprises au sol de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : ..... (m<sup>2</sup>) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

Temporaire :

- < 100 m<sup>2</sup>  1 000 à 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha)  
 100 à 1 000 m<sup>2</sup>  > 10 000 m<sup>2</sup> (> 1 ha)

Permanente :

- < 100 m<sup>2</sup>  1 000 à 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha)  
 100 à 1 000 m<sup>2</sup>  > 10 000 m<sup>2</sup> (> 1 ha)

Surface Totale :

- < 100 m<sup>2</sup>  1 000 à 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha)  
 100 à 1 000 m<sup>2</sup>  > 10 000 m<sup>2</sup> (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : ..... (m.)

- Emprises en phase chantier : ..... (m.)

- Nombre de participants (le cas échéant) : .....

- Nombre de spectateurs (le cas échéant) : .....

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

.....  
.....  
.....

### d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

- diurne  nocturne

- Durée précise si connue : ..... (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

- < 1 mois  1 an à 5 ans  
 1 mois à 1 an  > 5 ans



- Période ou date précise si connue : ..... (de tel mois à tel mois)  
Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

- |   |                                  |
|---|----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Printemps | <input type="checkbox"/> Automne |
| <input checked="" type="checkbox"/> Eté       | <input type="checkbox"/> Hiver   |

- Fréquence :

- |  |   |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> unique | <input type="checkbox"/> chaque année       |
| <input type="checkbox"/> chaque année      | <input type="checkbox"/> autre (préciser) : |

#### e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation (sportive ou culturelle) générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase de préparation et/ou d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux, ...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc ...).

Les eaux exhaurées de la nappe serviront à alimenter la pension à un volume annuel inférieur à  
10000 m<sup>3</sup>

#### f. Budget (pour les manifestations sportives ou culturelles)

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet (TTC) ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 €           | <input checked="" type="checkbox"/> de 20 000 € à 100 000 € |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 20 000 € | <input type="checkbox"/> > à 100 000 €                      |

## 2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

**La zone d'influence est la zone pouvant être impactée par le projet et concernée par la nature du projet et par les milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique ...).**

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

*Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.*

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Rejets dans le milieu aquatique  | <input type="checkbox"/> Pistes de chantier, circulation |
| <input checked="" type="checkbox"/> Poussières, vibrations  | <input type="checkbox"/> Pollutions possibles            |
| <input type="checkbox"/> Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces) |  |
| <input type="checkbox"/> Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation                        |  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bruits  |  |
| <input type="checkbox"/> Autres incidences .....  |  |

### Conclusion ETAPE 1

Cette zone d'influence se superpose-t-elle en tout ou partie avec un périmètre d'un site Natura 2000.

- |   |
|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Non. Vous pouvez passer à la partie « Conclusions » |
| <input type="checkbox"/> Oui. Il est nécessaire de compléter la partie suivante         |

**1 Etat des lieux de la zone d'influence**

*Cet état des lieux écologique de la zone d'influence permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation (sportive ou culturelle) sur cette zone.*

**PROTECTIONS :**

Le projet est situé en :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Réserve Naturelle Nationale  | <input type="checkbox"/> Réserve Naturelle Régionale     |
| <input type="checkbox"/> Parc National  | <input type="checkbox"/> Arrêté de protection de biotope |
| <input type="checkbox"/> Site classé  | <input type="checkbox"/> Site inscrit                    |
| <input type="checkbox"/> PIG (projet d'intérêt général) de protection                             | <input type="checkbox"/> Parc Naturel Régional           |
| <input type="checkbox"/> Réserve de biosphère   | <input type="checkbox"/> Site RAMSAR                     |
| <input type="checkbox"/> ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) |  |

**USAGES :**

*Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.*

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Culture (à préciser) : .....                                | <input type="checkbox"/> Pâturage / fauche |
| <input type="checkbox"/> Chasse  | <input type="checkbox"/> Pêche             |
| <input type="checkbox"/> Sylviculture  | <input type="checkbox"/> Cabanisation      |
| <input type="checkbox"/> Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre, ...) |  |
| <input type="checkbox"/> Construite (parking, constructions diverses, ...) : .....   |  |
| <input type="checkbox"/> Non naturelle (dépôt, décharge sauvage, ...) : .....        |  |
| <input type="checkbox"/> Autre (préciser l'usage) : .....                            |  |
| <input type="checkbox"/> Aucun   |  |

Commentaires : .....

.....

.....

.....

**Habitats naturels, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire présents sur la zone d'influence :**

*Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances (voir quelques définitions [annexe](#)), et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.*

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si existant	En cas de présence d'habitats d'intérêts communautaires, les nommer et préciser s'ils sont prioritaires	Enjeux et objectifs de conservation du site Natura 2000
<b>Milieus ouverts ou semi-ouverts</b>	Pelouse <i>Exemple : pelouse calcaire</i>			
	Pelouse semi-boisée			
	Lande			
	Lisière			
	Autre : .....			
<b>Milieus forestiers</b>	Forêt de résineux			
	Forêt de feuillus			
	Forêt mixte			
	Plantation			
	Autre : .....			
<b>Milieus rocheux</b>	Falaise			
	Affleurement rocheux			
	Grotte			
	Éboulis			
	Bloc			
	Autre : .....			
<b>Zones humides</b>	Fossé			
	Cours d'eau			
	Étang			
	Mare			
	Tourbière			
	Gravière			
	Prairie humide			
	Autre : .....			
<b>Autre type de milieu</b>	Tunnel			
	Lisière			
	Autre : .....			

**TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :**

<b>GROUPE D'ESPÈCES</b>	<b>Nom de l'espèce d'intérêt communautaire</b>	<b>Cocher si présente ou potentielle</b>	<b>Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)</b>
<b>Plantes</b>			
<b>Amphibiens, reptiles</b>			
<b>Crustacés</b>			
<b>Poissons</b>			
<b>Insectes</b>			
<b>Oiseaux</b>			
<b>Mammifères terrestres</b>			

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 :

.....

Photo 2 :

.....

Photo 3 :

.....

Photo 4 :

.....

Photo 5 :

.....

Photo 6 :

.....

## 2 Incidences potentielles du projet

Analyser les incidences directes et/ou indirectes, temporaires et/ou permanentes du projet sur les habitats et espèces et sur l'intégrité du site Natura 2000.

On pourra se référer au tableau des principaux risques d'incidences en fonction des caractéristiques du projet ou de l'activité.

### Incidences potentielles sur les habitats naturels et les habitats d'espèces identifiés en page 6

Exemple : cas d'une manifestation sportive

Type d'habitat (Habitat naturel ou Habitat d'espèce)	Superficie et/ou *% d'habitat impacté	Usage	incidences potentielles	Remarques
Exemple : pelouse calcaire	100m <sup>2</sup>	Passage de participants (itinéraire)	Piétinement	

\* il s'agit du pourcentage d'habitat détruit par rapport à la superficie totale de l'habitat à l'échelle du site. Cette estimation n'est pas toujours possible à déterminer en particulier lorsque le docob n'est pas encore réalisé

### Incidences potentielles sur les espèces animales et végétales (fonctions vitales : reproduction, repos, alimentation) identifiées en page 7

Groupe d'espèce	Usage	Incidences potentielles	Période concernée	Remarques
Ex Bondrée apivore	Course pédestre, passage de participants	Dérangement	Hors période de nidification	

Destruction ou détérioration/dégradation d'habitat naturel ou d'habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Réversible

Irréversible

.....

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Réversible

Irréversible

.....

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation ...) :

Réversible

Irréversible

.....  
.....

Effets cumulés avec mes autres projets antérieurement déclarés (ou autres projets déjà présents ou en cours) :

Non

Oui

A préciser :

.....  
.....  
.....

## CONCLUSION ETAPE 2

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences significatives de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface d'habitat d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce serait détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire serait détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

### **Le projet est-il susceptible d'avoir des incidences significatives ?**

- Non : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur
- Oui : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé par le maître d'ouvrage. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Chaumes-en-Brie

Signature :

Le (date) : 13/01/2024

Cachet :



### **Rappel des pièces à joindre :**

- Tous projets :

- Descriptif du projet
- Carte de localisation précise du projet
- Copie d'une carte IGN au 1/25 000e délimitant la zone d'influence du projet
- Plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral...)

- Projets impactant un site Natura 2000 :

- Carte de localisation approximative des milieux et des espèces
- Photos du site (sous format numérique de préférence)